ANNEXE 1

Schéma récapitulatif des étapes de sanction

AVANT

L'allocataire ne respecte pas ses devoirs

⇩

Il est convoqué en CTRSA (par courrier indiquant la sanction possible)

⇩

La CTRSA donne un avis de réduction de 100€ pour 1 mois

⇩

Une décision de réduction de 100€ est prise par l'UTAMS ou le SIE par délégation du Président et notification à l'allocataire

⇩

Application de la réduction par la CAF ou la MSA pendant 1 mois

⇩

Si l'allocataire ne réagit pas, un courrier de demande d'observation écrite lui est adressé (pour faire valoir ses observations dans un délai d'un mois)

⇩

Si pas de réponse ou réponse non argumentée, la CTRSA donne un avis de réduction du RSA (50% pour un foyer ou 100% pour un isolé) pour 4 mois

⇩

Application de la sanction par la CAF ou la MSA pendant 4 mois

⇩

Si pas de réaction de l'allocataire, radiation par la CAF ou la MSA (sauf avis contraire du Président du Conseil Général)

Durée de la procédure pour arriver à la radiation = 7 mois environ

PROPOSITION : simplifier et raccourcir

L'allocataire ne respecte pas ses devoirs

⇩

Il est convoqué en CTRSA (par courrier indiquant la sanction de 1er niveau possible ainsi que les autres étapes de sanction)

⇩

La CTRSA donne un avis de réduction de 50% pour un foyer ou 80% pour un isolé pour 2 mois

⇩

Une décision de réduction est prise par l'UTAMS ou le SIE par délégation du Président et notification à l'allocataire

⇩

Application de la réduction par la CAF ou la MSA pendant 2 mois

⇩

Si l'allocataire ne réagit pas, la CAF ou la MSA applique automatiquement la 2e sanction sans avis de la CTRSA (50% pour un foyer ou 100% pour un isolé sur 2 mois)

⇩

Si pas de réaction de l'allocataire, radiation par la CAF ou la MSA (sauf avis contraire du Président du Conseil Général)

Durée de la procédure pour arriver à la radiation = 4 mois environ